

L'Europe sauve la cigarette électronique

avec AFP

Mis en ligne il y a 3 heures

L'e-cigarette pourra être en vente libre. Il faudra attendre trois ans en Belgique.

Les États membres de l'UE ont entériné ce mercredi l'accord trouvé avec le Parlement européen pour encadrer le marché en plein essor de la cigarette électronique et limiter le tabagisme avec des avertissements de santé sur 65 % de la surface des paquets, a annoncé la présidence lituanienne.

Les cigarettes électroniques seront concernées par la nouvelle législation sur le tabac, mais les États membres qui les assimilent déjà à un médicament pourront continuer à le faire et vendre ce type de cigarette en pharmacie comme c'est déjà le cas pour les substituts nicotiques, précise l'accord approuvé par les représentants permanents des États à Bruxelles.

Les fabricants devront se soumettre à une procédure de demande d'autorisation de mise sur le marché. La vente restera interdite aux mineurs.

Le plafond de la concentration de nicotine dans les recharges est limité à 20 mg par ml, comme le demandait le Parlement européen et la capacité des cartouches sera limitée à 2 ml.

La Commission européenne devra présenter deux ans après l'adoption du texte un rapport sur les risques pour la santé des e-cigarettes.

Pour lutter contre le tabagisme, l'accord impose également des avertissements de santé sur 65 % de la surface des paquets de cigarettes du type « *Fumer tue, arrêtez maintenant* » et interdit les cigarettes aromatisées dont les mentholées d'ici à 2020.

Le compromis devra encore recevoir le feu vert final du Parlement européen et l'aval des États membres avant d'avoir force de loi. Dès que la directive sera adoptée, les États auront un délai de deux ans pour la transposer dans leur législation nationale.

Quid en Belgique ?

Paradoxe : il faut trois ans pour transcrire une directive en droit belge. Le texte adopté aujourd'hui, puis voté par le parlement au début de l'année prochaine, le statut de la cigarette électronique ne changera pas dans notre pays, restant un médicament, avant d'être « libéralisé » au bout de trois ans. Le consommateur attendra-t-il ? 2 % des Belges l'utiliseraient déjà régulièrement et ce chiffre a décuplé en un an. Sept millions d'Européens s'y seraient déjà convertis.

Chez les défenseurs de la santé, la controverse règne entre ceux qui pensent que cela peut vraiment aider les fumeurs actuels à arrêter, tandis que d'autres soulignent que la plupart des vapoteurs continuent à utiliser partiellement le tabac, peu atteignant une réduction suffisante pour enregistrer un bienfait sanitaire significatif.

Le tabagisme demeure la principale cause évitable de décès dans l'UE et environ 700.000 personnes en meurent chaque année. Au fil des ans, les mesures prises pour décourager le tabagisme ont contribué à réduire la proportion des fumeurs en Europe de 40 % en 2002 à 28 % en 2012.